



Déclaration de renseignements pour la transmission électronique d'une déclaration de revenus et de prestations d'un particulier

- Les renseignements fournis dans ce formulaire visent l'année d'imposition indiquée à droite.
Lisez les renseignements et les instructions à la page 2 de ce formulaire avant de le remplir.
Le particulier (ou son représentant légal) nommé à la partie A doit signer la partie F. La partie G doit être remplie par votre déclarant par voie électronique une fois que la déclaration a été transmise.
Remettez l'original signé du formulaire à votre déclarant par voie électronique, et conservez une copie pour vous-même.

Année d'imposition : _____

Partie A - Identification et adresse telles qu'indiquées sur votre déclaration (obligatoire)

Form fields for identification and address: Prénom, Nom de famille, Numéro d'assurance sociale, Adresse postale, CP, RR, Ville, Prov./Terr, Code postal.

Partie B - Déclaration des montants de votre déclaration de revenus et de prestations (obligatoire)

Form fields for income and tax amounts: Revenu total, Revenu imposable, Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux, Remboursement, Solde dû.

Partie C - Inscription facultative aux nouveaux services de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Désirez-vous renoncer au papier? Donnez votre adresse courriel à l'ARC et votre correspondance provenant de l'ARC vous sera expédiée électroniquement dans Mon Dossier.

Adresse de courriel (facultative):
Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, je m'inscris au courriel en ligne et j'accepte les termes et conditions.

Désirez-vous les résultats de votre cotisation de l'ARC instantanément et votre avis de cotisation plus rapidement? Cochez cette case:

Je comprends qu'en cochant (✓) la case ci-dessus j'autorise l'ARC à rendre accessible électroniquement le résultat de ma cotisation et mon avis de cotisation et de nouvelle cotisation au déclarant par voie électronique.

Voulez-vous préautoriser l'ARC à retirer un montant déterminé de votre compte bancaire? Veuillez fournir les renseignements ci-dessous:

J'autorise par la présente le déclarant par voie électronique à créer ce débit préautorisé personnel en mon nom. J'autorise l'ARC à retirer automatiquement les fonds de mon compte bancaire conformément aux détails de l'accord précisé ci-dessous.

Form fields for bank authorization: Signature, Année, Mois, Jour, Paiement unique de votre impôt des particuliers (T1) qui sera prélevé le Année, Mois, Jour, au montant de.

Désirez-vous ReTRANSMETTRE comme vous TRANSMETTEZ? Cochez cette case:

Je comprends qu'en cochant (✓) la case ci-dessus j'autorise le déclarant par voie électronique nommé à la partie E à ReTRANSMETTRE électroniquement ma déclaration T1 amendée.

Partie D - Autoriser un déclarant par voie électronique à vous représenter

Je comprends qu'en cochant (✓) cette case j'autorise l'Agence du revenu du Canada à traiter avec le déclarant par voie électronique nommé dans la partie E à titre de représentant pour mes affaires fiscales dans ma déclaration de revenus.

La présente autorisation est valable pour l'année fiscale spécifique et ne donne pas accès aux services en ligne. La présente autorisation expire le: Année, Mois, Jour

Si vous n'indiquez pas de date d'expiration, cette autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous, le soussigné, l'annulez. Pour plus d'information, lisez la page 2.

Form fields for representative authorization: Signature (de la personne indiquée à la partie A ou de son représentant légal), Nom et titre du représentant légal, Année, Mois, Jour

Partie E - Identification du déclarant par voie électronique (obligatoire)

En signant la partie F ci-dessous, vous déclarez que la personne ou l'entreprise ci-dessous transmet la déclaration T1 et/ou la déclaration T1 modifiée (si la case ReTRANSMETTRE ci-dessus est cochée) de la personne nommée à la partie A par voie électronique.

Nom de la personne ou de l'entreprise: Numéro du déclarant par voie électronique:

Partie F - Déclaration et autorisation (obligatoire)

J'atteste que les renseignements inscrits aux parties A, B et E sont exacts et complets et qu'ils révèlent la totalité de mes revenus de toutes provenances. J'atteste également avoir lu les informations à la page 2 de ce formulaire, et que le déclarant par voie électronique identifié à la partie E transmet électroniquement ma déclaration.

Form fields for declaration and authorization: Signature (de la personne indiquée à la partie A ou de son représentant légal), Nom et titre du représentant légal, Année, Mois, Jour

Partie G - Numéro de contrôle du document (obligatoire)

Le numéro de contrôle du document attribué à l'enregistrement électronique de la déclaration de cette personne est:

Renseignements et instructions

Partie C – Inscription facultative aux nouveaux services de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Adresse de courriel (facultative)

Après avoir lu et accepté les termes et conditions qui suivent, inscrivez l'adresse courriel que vous voulez utiliser pour recevoir une notification de courriel en ligne. Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne à arc.gc.ca/mondossier.

Termes et conditions – En fournissant une adresse courriel, vous vous inscrivez au courriel en ligne et vous autorisez l'ARC à vous envoyer des avis par courriel lorsque vous avez du courriel à consulter dans Mon dossier. Les avis et la correspondance livrés en ligne dans Mon dossier seront présumés avoir été envoyés à la date de l'avis par courriel. Vous comprenez et acceptez que votre avis de cotisation et votre avis de nouvelle cotisation, ainsi que toute correspondance future admissible à la livraison en ligne **ne seront plus imprimés et envoyés par la poste**.

Une fois que nous aurons traité votre déclaration, nous vous enverrons un courriel de confirmation d'inscription à l'adresse courriel que vous nous avez fournie, confirmant votre inscription au service de courriel en ligne. Le traitement d'une déclaration sur papier prend habituellement de quatre à six semaines, et le traitement d'une déclaration transmise par voie électronique peut prendre aussi peu que huit jours ouvrables.

Pour consulter votre correspondance, vous devez être inscrit au service Mon dossier de l'ARC. Pour vous inscrire, allez à arc.gc.ca/mondossier. Vous y trouverez aussi des renseignements sur la façon de vous inscrire, de gérer, et de consulter votre courriel en ligne, et plus encore.

Les renseignements personnels sont recueillis selon le paragraphe 220(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On les utilise pour envoyer des avis électroniques. Les renseignements sont décrits dans les banques de données personnelles ARC PPU 175 *Banque de données du Système d'identification du représentant du contribuable (SIRC)* et ARC PPU 005, *Traitement des déclarations et paiements des particuliers*, dans le chapitre de l'ARC d'*Info Source*. Les renseignements sont protégés selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les particuliers ont le droit d'accéder à leurs renseignements personnels, de les corriger ou de les annoter et sont en droit de s'attendre à ce que ceux-ci soient protégés. Pour en savoir plus sur les demandes de renseignements personnels à l'ARC et le chapitre *Info Source* de l'ARC, allez à arc.gc.ca/aiprp.

Résultats instantanés de cotisation (facultatif)

Si vous cochez la case pour que votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation soit accessible électroniquement à votre déclarant par voie électronique incluant un escompteur, nommé dans la partie E, l'ARC ne vous enverra **pas** de copie papier de votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation.

Si vous avez droit à un remboursement d'impôt et que vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct, nous rendrons accessible l'avis électroniquement à votre déclarant par voie électronique et nous vous enverrons votre chèque de remboursement par la poste. Si votre déclaration est escomptée, votre avis de cotisation et votre remboursement seront envoyés à l'escompteur.

Si vous vous êtes inscrit afin de recevoir le courriel en ligne, l'avis de cotisation sera électroniquement accessible au déclarant par voie électronique, et vous recevrez un avis par courriel qui vous indiquera qu'il y a du courriel en ligne à consulter dans Mon dossier.

Cette autorisation n'est valide que pour les cotisations et nouvelles cotisations de l'année d'imposition courante seulement et n'aura aucune incidence sur tous les autres types de correspondance, comme l'ACE, la TPS/TVH et les paiements provinciaux de prestations et de crédits connexes, les paiements anticipés de la PFRT, tout autre paiement en trop réputé de l'impôt.

Votre déclarant par voie électronique doit être autorisé en vertu d'un formulaire T1013, *Demande ou annulation l'autorisation d'un représentant*, afin de consulter les résultats de votre cotisation.

Accord pour débit préautorisé (facultatif)

Le débit préautorisé (DPA) est une option libre-service de paiement électronique. Lorsque vous choisissez cette option, vous autorisez l'ARC à prélever un montant prédéterminé directement sur votre compte bancaire, à la date précisée, pour payer vos impôts.

Pour annuler ou modifier un accord de débit préautorisé

Si vous souhaitez annuler ou modifier votre accord de DPA, allez au site Web de l'ARC à arc.gc.ca, sélectionnez Ouvrir une session/M'inscrire, puis cliquez sur Mon dossier. Les modifications entreront en vigueur dans les cinq jours ouvrables. Vous pouvez également soumettre votre demande à l'ARC par télécopieur au **613-954-9777** ou par courriel à l'adresse suivante :

Agence du revenu du Canada
Case postale 9659, succursale T
Ottawa, ON K1G 6L7

Veuillez noter que les modifications soumises à l'ARC par télécopieur ou courriel peuvent prendre jusqu'à 30 jours pour entrer en vigueur. Si vous n'informez pas l'ARC à temps de telles modifications, vous pourriez avoir à payer des frais si l'institution financière n'est pas en mesure de traiter un débit conformément à votre accord.

Droits de recours

Vous êtes en droit de recevoir un remboursement pour un paiement qui n'est pas autorisé en vertu de cet accord de DPA. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits d'annulation de votre accord de DPA ou vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière, ou visitez paiements.ca.

Autorisation sur le compte

Vous garantissez que vous avez l'autorisation complète pour effectuer un débit préautorisé à partir de votre compte bancaire.

ReTRANSMETTRE

Pour indiquer que vous autorisez le déclarant par voie électronique nommé dans la partie E à produire électroniquement votre déclaration amendée, vous devez compléter la partie F.

Partie D – Autoriser un déclarant par voie électronique à vous représenter

Remplissez la partie D si vous voulez autoriser le déclarant par voie électronique nommé à la partie E à vous représenter au sujet de votre déclaration de revenus et de prestations. Comme cette autorisation est limitée à une année d'imposition précise et n'autorise pas l'accès en ligne de votre représentant, vous devez aussi remplir et soumettre le formulaire T1013, *Demande ou annulation l'autorisation d'un représentant*, pour autoriser le déclarant par voie électronique à accéder en ligne à votre compte. Le déclarant par voie électronique peut vous demander des frais pour vous représenter.

En remplissant et signant la partie D et en autant que le déclarant par voie électronique nous transmette ces renseignements avec votre déclaration, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada (ARC) à divulguer des renseignements liés à votre déclaration de revenus et à votre compte d'impôt à votre représentant. Celui-ci pourrait demander des rajustements à votre déclaration et à votre compte.

Si cette autorisation n'est pas transmise à l'ARC, remplissez et envoyez-nous un formulaire T1013, *Demande ou annulation l'autorisation d'un représentant* pour autoriser votre déclarant par voie électronique avec son ID Rep, ID Groupe, ou son NE (numéro d'entreprise). Pour en savoir plus, lisez « Niveau d'autorisation » sur le formulaire T1013, que vous trouverez à arc.gc.ca/formulaires.

Vous pouvez aussi donner, mettre à jour ou annuler l'autorisation d'un représentant en ligne à arc.gc.ca/mondossier.

Si nous choisissons votre déclaration pour un examen **avant** ou **après** avoir établi la cotisation, nous demanderons à votre déclarant par voie électronique de nous fournir des pièces justificatives, s'il offre ce service additionnel **et seulement** si vous avez rempli la partie D. Sinon, nous communiquerons avec vous.

Si vous êtes le représentant légal d'une personne décédée, vous devez **tout d'abord** soumettre une copie du **certificat de décès** et du **testament**, vous désignant exécuteur (et un formulaire T1013 signé par l'exécuteur si ce n'est pas vous) au centre fiscal. Si vous ne soumettez pas ces documents, l'autorisation de la partie D ne sera pas acceptée. Conservez ces documents pour une période de six ans suivant la date de production de la déclaration.

Partie F – Déclaration et autorisation (obligatoire)

Si votre déclaration a été produite par TED, vous devez remplir les parties A, B, et F. En signant la partie F, vous reconnaissez que, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez :

- conserver pendant six ans tous les documents utilisés pour préparer votre déclaration et nous fournir ces documents sur demande;
- fournir au déclarant par voie électronique nommé à la partie E l'original signé de ce formulaire et en conserver une copie.

En signant la partie F, vous déclarez que le déclarant par voie électronique nommé à la partie E produira votre déclaration T1 et/ou votre déclaration T1 amendée (ReTRANSMETTRE) en votre nom par voie électronique. Si votre déclaration comporte des erreurs ou des omissions, vous nous autorisez à faire ce qui suit :

- divulguer ces erreurs ou omissions au déclarant par voie électronique;
- lui donner, si nécessaire, vos renseignements personnels.

Vous autorisez aussi le déclarant par voie électronique à **corriger les erreurs si votre déclaration est rejetée en apportant des changements et en transmettant votre déclaration de nouveau** pour que nous puissions l'accepter. Il ne doit toutefois pas apporter des changements qui modifient de plus de 300 \$ votre remboursement ou votre solde dû indiqué à la partie B.

En signant la partie F, vous déclarez que le déclarant nommé à la partie E est autorisé à fournir votre adresse de courriel à l'ARC et ce, dans l'intention que vous receviez votre correspondance par voie électronique.

En signant la partie F, vous confirmez avoir compris que nous sommes responsables du caractère confidentiel des renseignements fiscaux produits par voie électronique **seulement** après que nous avons accepté ces renseignements.

Lorsqu'un **fiduciaire** ou **représentant légal** signe la partie F, vous atteste que les renseignements inscrits dans la partie A et les montants inscrits dans la partie B sont exacts, complets et révèlent la totalité des revenus de toutes provenances du contribuable que vous représentez. Si vous êtes l'exécuteur ou le représentant légal d'une **personne décédée**, vous devez soumettre une copie du certificat de décès au déclarant par voie électronique.

Vous êtes peut-être un **agriculteur** qui a demandé dans sa déclaration à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Si c'est le cas, en signant la partie F, vous autorisez l'ARC à partager les renseignements de votre déclaration de revenus avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada. Vous autorisez aussi celui-ci à partager ces renseignements avec les ministres provinciaux de l'Agriculture et les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux. Vous autorisez également le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada à partager tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande.

Pour en savoir plus sur la confidentialité, consultez le formulaire T1273, *État A - Renseignements harmonisés pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers* à arc.gc.ca/formulaires.